



DÉPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE
Canton de SERRIS

COMMUNE
DE
COULOMMES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 Janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le samedi vingt-huit janvier, le Conseil Municipal de la commune de COULOMMES, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Françoise BERNARD, Maire

Madame le Maire fait valoir l'urgence de la tenue de ce Conseil municipal convoqué exceptionnellement un samedi étant donné le délai de dépôt des demandes de subventions fixé au 31 janvier 2017.

PRESENTS : Mme : BERNARD Françoise, Maire -
Mrs : DELINOTTE Jean-Marie 1^{er} Adjoint - PIOT Bernard, 3^{ème} Adjoint - DELAGARDE Laurent - GIBERT Pascal - MAHIOT Loïc - THYOUS Laurent - MARTINS Didier, Conseillers Municipaux

ABSENT EXCUSE : Messieurs DIONET Patrick – ROSSIGNOL Roger

ABSENT NON EXCUSE : Monsieur GABOYARD Daniel

POUVOIR : Monsieur ROSSIGNOL à Madame BERNARD

A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur PIOT Bernard

MISE AUX NORMES DE LA MAIRIE ET ABORDS

Dossier de demande de subvention au titre du FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (F.I.S.P.L.) 2017

Madame le Maire expose au Conseil municipal le projet concernant les travaux d'extension et de mise aux normes de la Mairie et abords.

Elle rappelle qu'il peut être sollicité une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds de Soutien d'Investissement Public Local (F.S.I.P.L.) 2017.

Le montant total prévisionnel de ce projet est le suivant :

Montant HT	489 325,00 €
TVA 20 % :	97 865,00 €
Total TTC :	587 190,00 €

Le financement de cette opération serait le suivant :

- Etat, Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local:	391 460,00 €
---	--------------

Total Subventions :	391 460,00 €
---------------------	--------------

Part communale	- Autofinancement :	97 865,00 €
	- Dont sur fonds propres :	47 865,00 €
	- Dont sur emprunt :	50 000,00 €

Montant HT	489 325,00 €
TVA 20 % :	97 865,00 €
Total TTC :	587 190,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal :

Approuve l'ensemble de l'opération présentée pour un montant total de **489 325,00 € HT soit 587 190,00 € TTC.**

Décide d'inscrire au budget de la commune, la part restant à sa charge,

S'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accusé réception du caractère complet du dossier de demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'investissement public local (F.S.I.P.L),

S'engage à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 15 ans,

Mandate Madame le Maire pour déposer le dossier de subvention au titre du fonds de Soutien à l'investissement public local auprès de l'état,

Mandate Madame le Maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

EXTENSION ET MISE AUX NORMES DE LA MAIRIE ET ABORDS

Dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 auprès de l'Etat

Madame le Maire expose au Conseil municipal le projet concernant les travaux d'extension et de mise aux normes de la Mairie et abords.

Elle rappelle qu'il peut être sollicité une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2017 auprès de l'état

Le montant total prévisionnel de ce projet est le suivant :

Montant HT	489 325,00 €
TVA 20 % :	97 865,00 €
Total TTC :	587 190,00 €

Le financement de cette opération serait le suivant :

- Etat, DETR, DA/Développement local

à taux compris Entre 20% et 40% du coût HT, sollicitée et écartée à : 132 460,00 €

Total Subventions : 132 460,00 €

Part communale	- Autofinancement :	97 865,00 €
	- Dont sur fonds propres :	47 865,00 €
	- Dont sur emprunt :	50 000,00 €

Montant HT	489 325,00 €
TVA 20 % :	97 865,00 €
Total TTC :	587 190,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
Le Conseil Municipal :

Approuve l'ensemble de l'opération présentée pour un montant total de
489 325,00 € HT soit 587 190,00 € TTC.

Décide d'inscrire au budget de la commune, la part restant à sa charge,

S'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accusé réception du caractère complet du dossier de demande de subvention au titre de la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 (D.E.T.R.),

S'engage à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 15 ans,

Mandate Madame le Maire pour déposer le dossier de subvention au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux 2017,

Mandate Madame le Maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

La séance est levée à neuf heures et vingt minutes


